



ANIP

AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

PLAYBOOK BENIN

**CONSTRUIRE LA CONFIANCE,
L'INCLUSION ET L'INTEROPÉRABILITÉ.**

PLAN

- 1 Contexte et objectifs de la réforme**
- 2 Architecture et portée du système**
- 3 Ce que le Bénin a fait et comment**
- 4 Acteurs clés**
- 5 Résultats et éléments probants**
- 6 Défis et recommandations**

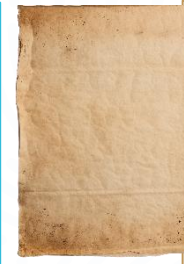
CONTEXTE DE LA RÉFORME



Etat civil tenu par les mairies et arrondissements.
Existence de registres parallèles frauduleux



Non retrait d'actes de naissance --> commercialisation par certains agents de l'état civil



Obligation de produire la souche de l'acte de naissance avant de se faire établir une pièce d'identité



Coût élevé et longue procédure d'enregistrement dérogatoire des FEC



Non enregistrement de certains faits d'état civil dans les registres. Enregistrement de faits qui n'ont pas existé



Mauvaise conservation des registres papiers (les registres étaient mal entretenus et mal archivés)



Absence d'un fichier centralisé de l'état civil et d'un registre de la population



OBJECTIFS MAJEURS

Construire une identité fondationnelle unique

Mettre en place un registre de la population (RNPP) qui génère un identifiant unique fondé sur le principe : une personne = une identité = un numéro unique

Soutenir la transformation numérique

Faire du Registre National des Personnes Physiques (RNPP) la colonne vertébrale de l'État numérique et un levier d'interopérabilité des services publics.

Moderniser l'état civil

Supprimer la tenue des registres papier d'état civil, refondre l'état civil, dématérialiser les procédures, intégrer l'identifiant unique aux documents d'état civil

Renforcer l'inclusion sociale

Garantir l'accès à une identité à tous les citoyens, y compris ceux ne disposant d'aucun document

Sécuriser les identités

Mettre fin aux identités multiples, aux fraudes et aux incohérences dans les bases de données en officialisant le RNPP comme l'unique source de données pour la production des documents d'identification tels que la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, le CIP, le certificat fid, etc.



ARCHITECTURE ET PORTÉE DU SYSTÈME

Modèle fondationnel reposant sur le RNPP, qui constitue la base unique d'identification.



Principe: Attribution d'un identifiant unique (Numéro Personnel d'Identification (NPI)) à chaque personne enregistrée

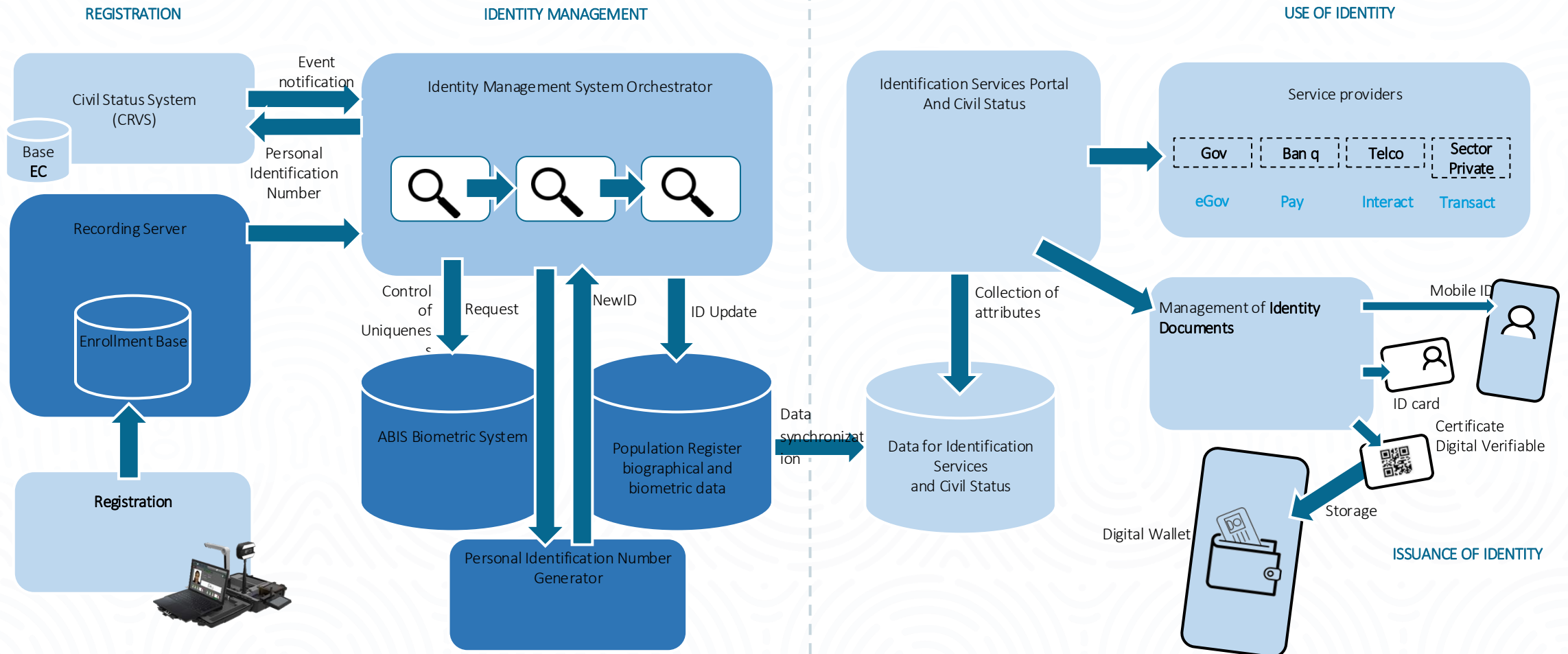
Caractère du NPI: Numéro unique, permanent et sécurisé

Utilité du NPI : Utilisé comme référence dans l'ensemble des interactions avec les administrations et les services privés.

Innovation majeure du modèle béninois: Intégration complète entre l'identité et l'état civil (Interopérabilité RNPP/FNEC):

- ✓ à la naissance, la déclaration entraîne l'enregistrement dans le RNPP et l'attribution du NPI ;
- ✓ au mariage, les identités sont liées administrativement ;
- ✓ au décès, le statut est automatiquement mis à jour dans le RNPP, entraînant notamment la radiation des listes électorales.

ARCHITECTURE ET PORTÉE DU SYSTÈME





CE QU'A FAIT LE BÉNIN ET COMMENT

La réforme béninoise repose sur une
approche de mise en œuvre progressive,
structurée et souveraine.

Opération fondatrice : le RAVIP (Recensement administratif à Vocation d'Identification de la Population)



Cible : béninois et résidents

Période de recensement massif initial :

Novembre 2017- Avril 2018

Nombre de personnes recensées: 10 354 466

Données collectées :

- Données démographiques
- Données nominatives
- Données biométriques (empreintes des 10 doigts et portrait facial)

Fondement juridique de l'opération massive : Adoption de la loi n°2017-08 du 19 juin 2017 relative à l'identification des personnes physiques et la loi 2017-20 portant code du numérique. Création d'une agence unique en charge de l'identification, de l'état civil et du registre électoral.

Option stratégique: Les enfants de moins de cinq ans ont été enrôlés sans collecte de leurs empreintes digitales.

Pièce à présenter: Présentation d'un document d'état civil ou d'identité, avec la possibilité d'un enrôlement sur témoignage pour les personnes dépourvues de pièces.

Résultats : **10 354 466** personnes ont été enrôlées dont environ **2 500 000** personnes identifiées sur la base du témoignage.

Inclusion juridique massive par loi dérogatoire, numérisation et refonte générale de l'état civil

❖ Adoption d'une loi dérogatoire en 2018 qui a permis:

- L'établissement et la délivrance gratuite d'actes de naissance à partir des données collectées lors du recensement aux personnes enrôlées sur témoignage;
- la régularisation de la situation des personnes disposant d'actes de naissance sans souche par la délivrance à leur profit de nouveaux actes de naissance sécurisés intégrant leur NPI.

❖ 2018-2021: Numérisation complète des registres papier d'état civil et constitution d'une base documentaire (Dematec) qui servira de référentiel à la migration des anciens actes.

❖ Adoption le 6 janvier 2021 de la loi n°2020-34 qui a consacré :

- la dématérialisation de l'état civil et la suppression des registres papier d'état civil;
- l'interopérabilité entre le Fichier National de l'Etat Civil et le RNPP: désormais, toute naissance est enregistrée au RNPP ce qui vaut déclaration à l'état civil. L'enfant ainsi déclaré acquiert le NPI dès son inscription au RNPP;
- la refonte générale de l'état civil par la migration des anciens actes d'état civil vers de nouveaux avec l'intégration du NPI.



Encadrement progressif du témoignage et gestion simplifiée des décès, une gouvernance institutionnelle pilotée par l'ANIP



- Le témoignage a été utilisé massivement pour l'inclusion jusqu'en 2023 et ensuite suspendu pour améliorer la qualité des données ; réintroduit de manière ciblée pour les enfants de moins de 14 ans dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions dérogatoires de la loi n° 2020-34 du 6 janvier 2021.
- La loi de 2020-34 a introduit également des mécanismes permettant l'enregistrement hors délai des décès des personnes enrôlées au RNPP et la mise à jour automatique des données et de la liste électorale.
- Sur le plan institutionnel, l'ANIP porte la réforme sur l'identité et l'état civil. Elle est en charge du registre de la population, du fichier national de l'état civil et du fichier électoral. Elle est rattachée à la Présidence de la République. Son directeur général est un officier d'état civil à compétence nationale.
- D'autres acteurs institutionnels font parties de l'écosystème et oeuvrent chacun en ce qui le concerne à la collecte, la protection, la sécurité, la confidentialité, l'hébergement, la mise à jour, le traitement des données et l'accès sécurisé aux services publics et privés.

ACTEURS CLES

- ✓ **I'ASIN:** l'Agence des systèmes d'information et du Numérique: institution en charge de la sécurité des infrastructures numériques, de la plateforme nationale d'interopérabilité, elle gère également l'infrastructure à clé public (PKI);
- ✓ **I'APDP:** l'Autorité de Protection des Données Personnelles, veille au traitement (collecte, utilisation, stockage) loyal des données à caractère personnel conformément au code du numérique.
- ✓ **CNIN:** Centre National d'Investigations Numériques, est la structure en charge de la sécurité du cyberspace du Bénin; à ce titre, il mène des actions contre la cybercriminalité.
- ✓ **SBIN:** Société béninoise des d'Infrastructures numériques: gère le datacenter national (espace d'hébergement des données) et le réseau backbone à fibre optique du pays de plus de 3 000kms couvrant 86% des communes du Bénin.

ACTEURS CLES

- ✓ **Ministère de la Santé** (agents accoucheurs et de constatation de décès): déclaration des naissances et décès intervenus en formation sanitaire.
- ✓ **Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale** (maires et chefs d'arrondissement) : assure la déclaration des naissances et décès intervenus en dehors d'une formation sanitaire.
- ✓ **Ministère de la Justice**: rend les décisions affectant l'état civil des personnes (annulation d'acte, rectification d'acte, reconstitution d'acte, autorisation d'enregistrement de faits d'état civil etc...)
- ✓ **Ministère en charge de l'Intérieur (Direction de l'état civil)**: responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre de la politique nationale de l'état civil



ANIP

AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES



RÉSULTATS ET ÉLÉMENTS PROBANTS

Aujourd'hui, les résultats sont concrets
et mesurables.



ANIP

AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

Déploiement des preuves d'identité & Facilitations d'accès aux services

Le RNPP, une infrastructure de confiance à partir duquel sont délivrés des preuves d'identité tels que le Certificat fID, le Certificat d'Identification Personnel, la Carte nationale d'identité biométrique (CNIB).



Le Certificat fID, souvent appelé "**fID**" ou "**carte C'est moi**", est un document d'identification délivré par l'ANIP.

Rôles et utilités principaux de ce document :

- **Attestation d'identité de base** : Il certifie l'enregistrement d'une personne dans le Registre National des Personnes Physiques (RNPP).
- **Support du NPI** : Il intègre le Numéro Personnel d'Identification (NPI), qui est l'identifiant unique de chaque citoyen.
- **Accès aux services sociaux** : Il facilite l'accès aux services sociaux de base, notamment le programme de protection sociale ARCH.
- **Inclusion financière** : Il facilite l'accès aux produits financiers, tels que le microcrédit Alafia.
- **Base pour autres services** : Il peut être utilisé pour l'achat de carte SIM, enregistrer une naissance, faire un enregistrement de naissance ou de décès, déclarer une résidence etc...
- **Gratuité et nombre de bénéficiaires**: Le certificat est délivré gratuitement en ligne ou en présentiel à toute personne enrôlée au RNPP peu importe sa nationalité. **Il a été délivré à la date du 6/05/2026 à 7 528 125 de personnes**

Le **Certificat d'Identification Personnelle (CIP)** est un document administratif officiel délivré par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP). **Son rôle principal est de prouver l'identité d'un citoyen et son inscription au Registre National des Personnes Physiques (RNPP).** Il a une validité de 5 ans et coûte 1.000 CFA (1,52 euro).

Un étranger enrôlé au RNPP peut demander et obtenir un certificat d'identification personnel d'étranger (CIPE) et l'afrodescendant un certificat d'identification personnel d'afrodescendant (CIPA). le coût est de 1000 FCFA (1,52 euro) et leur validité est de trois (03) ans. Le CIP peut être demandé et obtenu en ligne. **Il a été délivré à la date du 6/05/2026 à 7 707 105 de personnes.**

REPUBLIQUE DU BENIN
CERTIFICAT D'IDENTIFICATION PERSONNELLE

N° 20939368835622 Numéro Personnel d'Identification : 65388639

Nom :
Prénom (s) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Numéro de téléphone :

Adresse de résidence :
Com. : BOHICON / Arr. : BOHICON II
Qt. : HONMEHO
Lieu : C/SB M/AHOWINOU

Filiation :
Père : AHOWINOU NESTOR
Mère : SOGLOBO CELESTINE

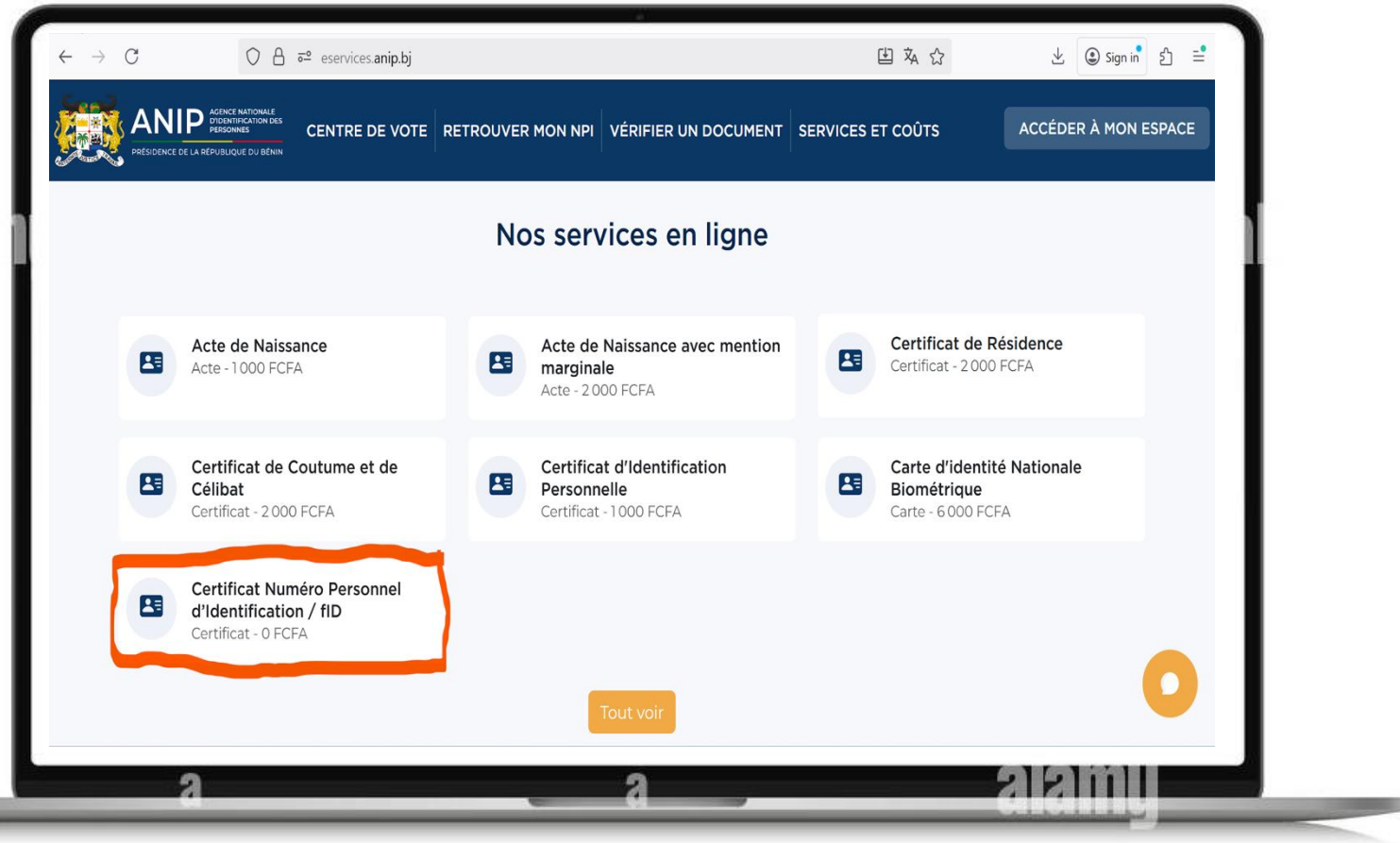
TITULAIRE | ANIP

Expire le : 24/05/2024

Canaux d'accès aux services en ligne

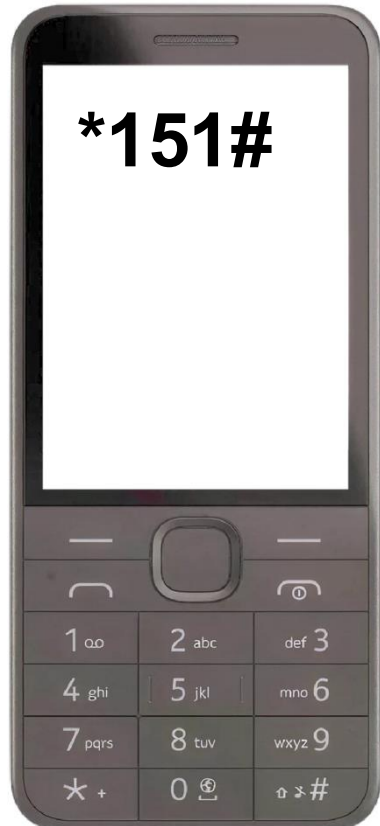
eservices.anip.bj

App mobile ANIP BJ

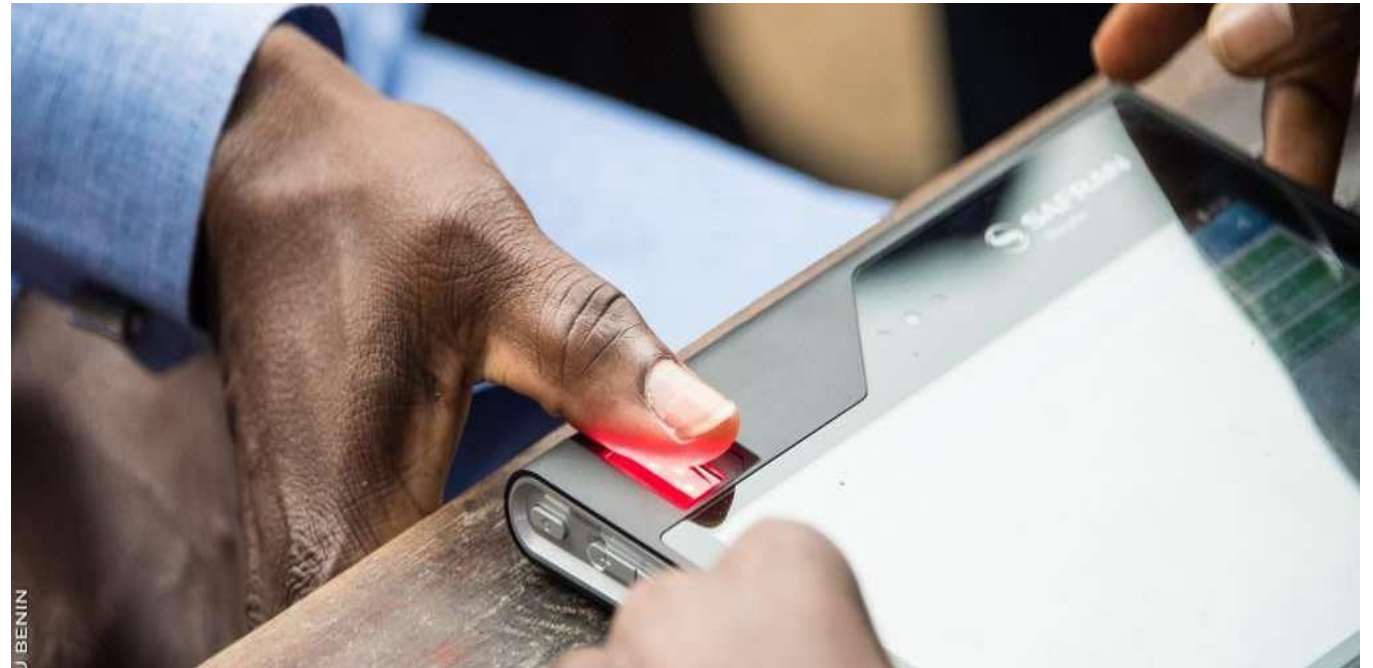


Canaux d'accès aux services

USSD



En Personne



Quelques résultats clés

- Près de 13,8 millions d'inscrits au RNPP ;
- 8 912 771 personnes ont récupéré une pièce d'identification via le RNPP à la date du 6/05/2026.
- 75 % des démarches sont digitalisées ;
- 25 millions de vérification d'identité (eKYC) en 2025;
- plus de 10,5 millions d'actes d'état civil et d'identité délivrés en 2025;
- La liste électorale en quelques clics et à faible coût;
- l'acquisition de numéro de téléphone conditionné par l'authentification à partir du NPI et de l'empreinte;
- l'accès aux plateformes de services publics conditionné par une authentification via NPI + OTP par sms;
- L'usage massif du flux USDD dans la déclaration des faits d'état civil et des résidences, la consultation et le transfert d'électeurs, la commande de pièces d'identification;
- Intégration du NPI au passeport et sur tous les actes administratifs



NOMBRES TOTAL DE
REQUÊTES

92 662 811

REQ. SUR LES 30 DERNIERS
JOURS

1 032 233

REQ SUR LES 12 DERNIERS
MOIS

19 049 860



MEMBRES

67



SYS. D'INFORMATION

157



SERVICES

468



MODELE ECONOMIQUE ET DURABILITE



Le modèle économique est actuellement en cours d'élaboration et sera présenté certainement à la prochaine assemblée générale en 2027. Cependant, on peut déjà retenir que le Bénin a privilégié une approche souveraine, notamment à travers l'autofinancement du RAVIP initial et la mise en place du RNPP. Les revenus issus de la délivrance de la carte nationale d'identité biométrique, du certificat d'identification personnelle, du permis de conduire, de divers actes d'état civil (actes de naissance, décès, mariage, certificat de résidence, certificat de coutume et célibat etc..) intègrent les ressources de l'agence. L'ANIP doit tirer profit prochainement des eKYC.

Les partenaires tels que la Banque mondiale à travers le projet WURI et l'UNICEF ont également contribué à l'atteinte des objectifs de l'agence.

DEFIS & RECOMMANDATIONS

- Construction de la confiance sociale ;
- Qualité des données surtout lors de la collecte;
- Contraintes logistiques ;
- Equilibre inclusion / fiabilité;
- mise à jour des données par l'enregistrement des décès;
- Limites de l'approche biométrique.

1. Mettre en place un registre fondationnel unique, fiable et constamment mis à jour ;
2. Privilégier une approche biométrique multimodale
3. Assurer l'intégration étroite entre identité et état civil ;
4. Garantir l'interopérabilité des systèmes ;
5. Mettre en place une gouvernance robuste des données ;
6. Garantir la protection des données personnelles ;
7. Prévoir des mécanismes d'inclusion ;
8. Renforcer progressivement la rigueur du système ;
9. Utiliser des technologies adaptées , notamment l'USSD ;
10. Assurer un leadership politique fort .

CONCLUSION

L'expérience du Bénin démontre qu'un système d'identité fondationnel repose sur :

- une vision politique claire ;
- un cadre juridique solide ;
- une mise en œuvre progressive et inclusive ;
- une forte appropriation nationale.

Les réformes de l'identification ont permis à des millions de citoyens de sortir de l'anonymat juridique, de devenir pleinement visibles et inclus. Les services sont plus accessibles et le pays développe des services numériques de confiance. Le Bénin œuvre désormais à une identité numérique complète et s'inscrit également dans la dynamique de poursuivre les interopérabilités avec le secteur privé. Les perspectives sont très bonnes pour le citoyen car une administration publique ne pourra plus lui demander de fournir une pièce administrative qu'une autre administration publique délivre.



AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !
